

CONDITIONS GENERALES DE VENTE TECNOREST

Tecnorest se réserve la possibilité de modifier ou mettre à jour ses conditions générales à tout moment. Les conditions générales applicables au jour de la commande sont consultables sur le site interne à l'adresse <https://tecnorest.fr/> ou par courriel, info@tecnorest.fr. Le Client peut refuser ces modifications dans un délai de deux mois suivant la publication de la modification concernée en indiquant son refus par l'envoi à Tecnorest d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

1. PRESENTATION

Tecnorest est une société de conseil, audit et formation en restauration collective, hôtellerie et logistique dont le siège social est établi à Bron (69500) 1-3 rue colonel Chambonnet. Elle développe, propose et dispense des formations en présentiel, inter ou intra établissements, réalise des audits et apportent des conseils dans les domaines énoncés ci-dessus.

2. OBJET

Les présentes conditions générales de vente (ci-après les "CGV") s'appliquent à toutes les prestations Tecnorest relatives à des commandes passées auprès de Tecnorest par tout Client professionnel (ci-après le "Client").

Toute commande de prestation implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV. Toute condition contraire, notamment toute condition générale ou particulière opposée par le Client ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de Tecnorest, prévaloir sur les présentes CGV et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Le fait que Tecnorest ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

Le Client s'engage à faire respecter les présentes CGV par l'ensemble de ses salariés. Il reconnaît également que, préalablement à toute commande, avoir bénéficié des informations et conseils suffisants de la part de Tecnorest, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'offre de services à ses besoins

Le client s'engage à communiquer en temps utiles les éléments nécessaires et demandés par Tecnorest à la bonne réalisation des Prestations ;

Le client s'engage à alerter Tecnorest sur tout événement le concernant qui pourrait affecter le bon déroulement des prestations.

3. ETUDE, AUDIT ET CONSEIL

3.1.Descriptif exécution

Toute prestation d'étude et/ou de conseil fait l'objet d'un devis ou proposition technique, commerciale et financière spécifique établie par Tecnorest pour répondre au mieux aux besoins du Client.

3.2.Conditions financières

Pour la réalisation des missions d'études et de conseils, Tecnorest facture le temps des consultants consacré à la mission, soit en fonction d'un prix par jour d'intervention, soit au forfait.

Tous les prix indiqués sont exprimés en euros et hors taxes. Ils sont majorés de la TVA au taux en vigueur. Les éventuelles taxes ainsi que les frais bancaires occasionnés par le mode de paiement utilisé seront à la charge du Client.

4. FORMATION EN PRESENTIEL

4.1.Formations inter-établissements

4.1.1.Descriptif

Les dispositions du présent article concernent les formations réalisées dans les locaux Tecnorest ou mis à disposition par Tecnorest.

Ces formations sont organisées tel que défini dans le projet pédagogique et mentionnant pour chacune : objectifs, programme, prérequis, date et lieu, prix, profils des intervenants, méthodes pédagogiques et évaluation. Le contenu des programmes est fourni à titre indicatif. Le responsable pédagogique se réserve le droit de le modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

4.1.2.Exécution

Après réception du devis/projet pédagogique signé, une convention de formation professionnelle telle que prévue par la loi est envoyée au Client. Trois semaines avant le début de la session, une convocation est adressée au Client pour transmission à chaque participant accompagnée d'un livret de formation et du Règlement intérieur.

4.1.3.Conditions financières

Le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'issue de la formation, comptant, sans escompte à l'ordre de Tecnorest.

Tous les prix indiqués sont exprimés en euros et hors taxes. Ils correspondent à un service standardisé incluant les supports de formation et la mise à disposition du matériel pédagogique nécessaire. Les frais de restauration et de déplacement ne sont pas compris dans le prix de la formation, à l'exception des déjeuners pris avec le groupe.

4.1.4.Remplacement d'un participant

Tecnorest laisse la possibilité de remplacer un participant empêché par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation. Dans ce cas, l'information doit être signalée et confirmée par écrit.

Dans le cas d'abandon d'un participant en cours de formation, la totalité du montant de la formation reste due.

4.1.5.Insuffisance du nombre de participants

Dans le cas où le nombre de participants serait jugé pédagogiquement insuffisant pour le bon déroulement de la formation, Tecnorest se réserve la possibilité d'ajourner le stage au plus tard une semaine avant la date prévue et ce, sans indemnités. Ce délai est applicable sauf cas de force majeure.

De même Tecnorest se réserve le droit de modifier le lieu de son déroulement ou le choix du formateur, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent.

4.2.Formations intra établissement

4.2.1.Descriptif

Les dispositions du présent article concernent les formations réalisées dans les locaux du Client ou mis à disposition par le Client.

Les formations intra font préalablement l'objet d'un projet pédagogique commercial et financier spécifique pour répondre au mieux aux besoins du Client. Le responsable pédagogique se réserve le droit de modifier le contenu du programme en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

4.2.2.Exécution

Dès réception du projet pédagogique ou d'un devis signé, Tecnorest contacte le Client pour fixer les dates de l'intervention. Tecnorest lui adresse ensuite une convention de formation professionnelle telle que prévue par la loi. A charge au Client d'adresser le règlement intérieur de Tecnorest avec les convocations.

4.2.3.Conditions financières

Le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'issue de la formation, comptant, sans escompte à l'ordre de Tecnorest.

Tous les prix indiqués sont exprimés en euros et hors taxes. Leur durée de validité est de 4 mois, date du projet pédagogique.

Toute modification dans l'objet, l'étendue de la prestation ou dans les conditions d'exécution de celle-ci fait l'objet d'une facture complémentaire.

Les frais de déplacement et de mission, les coûts de fourniture mentionnés dans le projet ne sont donnés qu'à titre indicatif et sont susceptibles de révision.

4.2.4. Insuffisance du nombre de participants

Dans le cas où le nombre de participants serait jugé pédagogiquement trop insuffisant pour maintenir les objectifs et appliquer les méthodes prévues dans le projet pédagogique, Tecnorest se réserve la possibilité de reporter le stage et de facturer les frais de déplacements engagés et une indemnité compensatrice de 40% du montant de la formation.

5. DISPOSITIONS COMMUNES AUX FORMATIONS

5.1. Documents contractuels

Pour chaque action de formation (intra, inter) une convention établie selon les articles L6353-1 et L6353-2 du code du travail est adressée au client. Elle doit être retournée dans les plus brefs délais par le Client, revêtu du cachet de l'établissement/entreprise. L'attestation de participation et la feuille d'émargement sont transmises après la formation.

5.2. Règlement par un organisme financeur

En cas de règlement par un organisme financeur dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer la demande de prise en charge avant le début de la formation auprès de celui-ci. La prestation est directement facturée et payée par le Client conformément aux stipulations de l'article 3 « Dispositions et Modalités de Règlement » de la Convention de formation.

5.3. Annulation à l'initiative du Client

Les dates de formation sont fixées d'un commun accord avec le Client et sont bloquées de façon ferme.

Dans l'hypothèse où le Client prend l'initiative d'annuler tardivement la formation planifiée en commun, des indemnités compensatrices sont dues dans les conditions suivantes :

- ✓ Dans un délai compris entre 30 et 10 jours ouvrés avant le début du stage, 35% du coût total de la formation est dû.
- ✓ Dans un délai compris entre 10 et 2 jours ouvrés avant le début du stage, 80% du coût total de la formation est dû.
- ✓ Dans un délai inférieur à 48 heures, avant le début du stage, 100% du coût total de la formation est dû.

Toute annulation de la part du Client doit être signalée, et confirmée par écrit.

5.4. Report

Tout report de la part du Client doit être signalé et confirmé par écrit.

Tecnorest se réserve le droit de reporter la formation, notamment dans le cas où le nombre de participants serait jugé pédagogiquement insuffisant pour maintenir les objectifs ou si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent.

Tecnorest se réserve de facturer les frais de déplacements engagés et une indemnité compensatrice de 40% du montant de la formation.

6. DISPOSITIONS APPLICABLES A L'ENSEMBLE DES PRESTATIONS TECNOREST

6.1. Modalités de passation des commandes

La proposition et les prix indiqués par Tecnorest sont valables 4 mois à compter de la date d'envoi.

L'offre de prestations (formation, étude, audit, conseil) est réputée acceptée dès la réception par Tecnorest d'un des documents suivants signé par le Client ou tout représentant dûment habilité : bon de commande, projet technique ou pédagogique, devis, convention de formation.

La signature de ces documents implique la connaissance et l'acceptation irrévocable et sans réserve des présentes conditions, lesquelles pourront être modifiées par Tecnorest à tout moment sans que cette modification ouvre droit à indemnité au profit du Client.

6.2. Facturation - règlement

Les frais de déplacement et de mission, les coûts de fourniture mentionnés dans le projet ne sont donnés qu'à titre indicatif et sont susceptibles de révision.

Sauf mentions particulières, les règlements seront effectués au plus tard dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de réception de la facture par chèque à l'ordre de Tecnorest ou virement bancaire.

Aucun escompte n'est accordé en cas de paiement anticipé.

Conformément à l'Application de l'article L441-6 du Code de commerce, des pénalités de retard sont dues à défaut de règlement de plein droit et sans mise en demeure préalable, le jour suivant la date d'échéance figurant sur la facture. Ces pénalités sont égales à 3 fois le taux d'intérêt légal (soit 8,25%). En outre, tout retard de paiement donnera lieu, en plus des pénalités de retard, au versement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€. Tecnorest se réserve le droit de suspendre la prestation jusqu'au complet paiement.

6.3. Impossibilité d'exécution - force majeure

Dans le cadre de ses prestations, Tecnorest est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de son Client. Tecnorest ne pourra être tenue responsable à l'égard du Client en cas de non réalisation de ses prestations ou obligations résultant d'un événement de force majeure ou fortuit, outre ceux reconnus par la jurisprudence des Cours et tribunaux française et sans que cette liste soit restrictive : maladie, ou accident d'un formateur/consultant, épidémies virales, grèves ou conflits sociaux, désastres naturels, incendies, attentats, ou tout autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de Tecnorest.

6.4. Limitation de responsabilité de Tecnorest

La responsabilité de Tecnorest est expressément limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par le Client. En aucun cas, Tecnorest ne serait être tenue responsable des dommages indirects, comme la perte de données, atteinte à l'image, préjudice.

7. PROPRIETE INTELLECTUELLE

Tous les contenus et supports pédagogiques, qu'elle qu'en soit la forme, utilisés par Tecnorest pour réaliser ses prestations restent la propriété exclusive de Tecnorest. De ce fait, ils ne peuvent pas être utilisés, modifiés, reproduits ou exploités sans autorisation de la Direction de Tecnorest, notamment, le contenu des formations que le Client pourrait reprendre pour former d'autres personnes que ses équipes. Le Client engage sa responsabilité sur le fondement des articles L 122-4 et L 335-2 du code de la propriété intellectuelle en cas de transmission ou communication non autorisée des contenus Tecnorest.

8. CONFIDENTIALITE & COMMUNICATION

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie auxquels elles pourraient avoir accès ou connaissance pendant l'exécution de la prestation et qui seraient de nature à porter préjudice.

Tecnorest s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les prestations et aux OPCO, les informations transmises par le client y compris celles concernant les Stagiaires. Cependant, le Client accepte d'être cité par Tecnorest comme client de ses prestations. A cet effet, le client autorise Tecnorest à mentionner son nom, son logo ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions destinées à ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, site internet, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

9. DROIT APPLICABLE – LITIGE

Les présentes conditions générales et tous les rapports entre Tecnorest et le client relèvent de la Loi française.

Les parties essaieront de résoudre à l'amiable tout litige. En cas de désaccord, son règlement sera du ressort exclusif du Tribunal de Lyon.

10. DONNEES PERSONNELLES

Lors de prestations de formation, le Client s'engage à informer chaque stagiaire que les données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre de Tecnorest.

Conformément à la Loi N°78-17 du 6 janvier 1978, le Client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données à caractère personnel les concernant. Le stagiaire dispose du même droit. Il suffit d'adresser un courrier postal à Tecnorest ou par voie électronique à : v.martel@tecnorest.fr.